



Demande de renseignement sur un probleme de location gérance

Par **LOULOU**, le **21/06/2011** à **18:05**

Bonjour,

j ai louer mon restaurant en avril 2009, et la locataire as demander un pact de préférence que j ai accorder. En avril 2011 je lui ai demander en lettre recommandee d acheter, elle as accepter et 15 jours après elle refuse, est ce que je dois lui envoyer une lettre a nouveau pour qu elle renonce a ce pact? elle prévoit de déposer le bilan avant la fin du bail, dois t elle laisser son materiels dans le restaurant ou me rendre le restaurant comme au debut? son bail fini en avril 2012, si elle part comme ca est ce que je perds mes loyers? Elle refuse de me donner son chiffre d affaires ainsi que la preuve qu elle est a jour de ses paiements, dois-je faire intervenir un homme de loi? merci de votre reponse